



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.113
15 septembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme
Quarante-troisième session
Genève, 13-17 septembre 2004

**Projet de rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme sur sa quarante-troisième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 13 au 17 septembre 2004

Rapporteur: M^{me} Preeti Saran (Inde)

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Déclarations liminaires.....	2
II. Questions d'organisation.....	9

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation. Toute demande de modification à apporter aux déclarations doit être soumise au plus tard le **mercredi 22 septembre 2004**, à la Section d'édition de la CNUCED, bureau E-8108, télécopieur: 022 917 0056, téléphone: 022 917 5656.

Chapitre I

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. **Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a rappelé la nécessité de traduire en actions les décisions contenues dans l'Esprit de São Paulo et dans le Consensus de São Paulo. Le rôle fondamental du Groupe de travail dans ce processus était d'examiner les incidences des décisions adoptées à la onzième session de la Conférence et leur impact sur le programme de travail de l'organisation. Concernant la structure du budget-programme, le sous-programme 5 devait conserver le titre qui apparaissait dans le plan à moyen terme et non le nouveau titre adopté par le Groupe de travail dans le Cadre stratégique pour 2006-2007. S'agissant du contenu du budget-programme, on était allé vers une plus grande simplification afin de faciliter une budgétisation axée sur les résultats. Le document TD/B/WP/174 avait été établi pour donner au Groupe de travail des indications claires de l'impact des résultats de la onzième session de la Conférence sur le programme de travail.

2. Concernant la coopération technique, la nouvelle stratégie de coopération technique de la CNUCED réaffirmait les grandes lignes directrices adoptées dans le Plan d'action approuvé à la dixième session de la Conférence et souscrivait à la notion de développement des capacités, qui avait été définie par le PNUD et qui visait à accroître les capacités endogènes des pays en développement de concevoir et de mettre en œuvre leurs propres politiques dans les domaines du commerce et du développement. Le document TD/B/WP/172 présentait des exemples intéressants d'activités en cours de la CNUCED qui illustraient les principaux éléments de cette stratégie. S'agissant des perspectives, la nécessité d'accroître la cohérence de la coopération technique de la CNUCED, qui était fournie par le biais de 300 projets distincts environ, était soulignée dans le rapport susmentionné. La création éventuelle de fonds d'affectation spéciale pluriannuels, financés par de multiples donateurs et consacrés à un thème particulier – un pour chaque division du secrétariat – permettrait de rendre les ressources plus prévisibles et plus stables.

3. Au titre du point 5 de l'ordre du jour et en particulier du plan d'évaluation pour les trois prochaines années, les thèmes suivants ont été proposés: a) en 2005, cours de formation sur les principales questions économiques internationales (application du paragraphe 166 du

Plan d'action de Bangkok); b) en 2006, adhésion à l'OMC; c) en 2007, les services de conseil à l'investissement.

4. Le représentant du **Brésil**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné la nécessité de concrétiser dans les sous-programmes certaines notions importantes. Il a particulièrement attiré l'attention sur les questions suivantes: i) la notion de marge d'action; ii) la cohérence et le choix des options, ainsi que les questions relatives au développement de l'Afrique; iii) l'amélioration des capacités d'offre dans les pays en développement, l'investissement, les mesures liées à la sécurité, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies nationales dans le domaine des TIC; iv) le suivi et l'évaluation du système commercial international, l'élaboration d'indicateurs du développement et la redynamisation du Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), ainsi que d'autres initiatives visant à stimuler le commerce Sud-Sud; vi) les besoins particuliers des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que les problèmes et les difficultés rencontrés par les pays en développement en transit. Il s'est félicité de l'exhaustivité et de la clarté des actions que la CNUCED devait mener dans le cadre de la suite donnée aux décisions adoptées à la Conférence, conformément au document TD/B/WP/174, et a souligné que les décisions adoptées à la onzième session de la Conférence, s'ajoutant au Plan d'action de Bangkok, jouaient un rôle essentiel dans l'engagement persistant des États membres d'aider la CNUCED à s'acquitter de son mandat.

5. Le représentant a insisté sur l'importance de la coopération technique en tant que l'un des trois piliers des activités de la CNUCED. La stratégie de coopération technique fournissait un bon cadre pour les activités de la CNUCED sur le terrain, concordait avec l'esprit des mandats adoptés à la onzième session de la Conférence et devait être l'instrument concret de la mise en œuvre des résultats de la Conférence. Le représentant souscrivait sans réserve à la priorité accordée au renforcement des capacités propres des pays en développement d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques authentiquement nationales, et a remercié les donateurs de leur appui constant. Il a mis en lumière les trois objectifs fondamentaux qui devraient orienter les débats du Groupe de travail: la nécessité d'accroître la prévisibilité et la stabilité des ressources extrabudgétaires de la CNUCED; l'importance d'optimiser l'impact sur le terrain de la coopération technique de la CNUCED, en mettant l'accent sur des approches thématiques et

interrégionales; et la nécessité de continuer d'accorder la priorité aux PMA, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Enfin, il a déclaré que les pays bénéficiaires soutenaient les efforts que la CNUCED continuait de déployer pour améliorer ses programmes de coopération technique et il a souscrit au plan d'évaluation proposé.

6. Le représentant du **Pakistan**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que les trois piliers du mandat de la CNUCED, à savoir la formation de consensus, les travaux de recherche et d'analyse et l'assistance technique, avaient été confirmés à São Paulo et continuaient de servir de cadre aux travaux de l'organisation. Les domaines les plus importants où les activités devaient être exécutées de manière adéquate et sans tarder concernaient notamment les questions macroéconomiques, la marge d'action, la cohérence, la gestion de la dette et le système commercial multilatéral, ainsi que les besoins particuliers des pays en développement en transit. Le document établi par le secrétariat (TD/B/WP/174) jetait de bonnes bases pour l'intégration du Consensus de São Paulo dans le programme de travail pour 2004-2005.

7. Concernant la coopération technique, la CNUCED devrait exécuter une gamme optimale d'activités de renforcement des capacités aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial dans l'optique du commerce et du développement. Les décisions prises à la onzième session de la Conférence devraient être intégrées dans le programme de coopération technique de la CNUCED. Il importerait de veiller à ce que les sources de financement soient plus prévisibles et plus stables et de revoir la stratégie de coopération technique afin de s'assurer de sa concordance avec le Consensus de São Paulo. Le représentant a réaffirmé que son Groupe était favorable à l'évaluation des programmes de coopération technique et il a pris note du plan d'évaluation ainsi que de sa nature et de sa portée.

8. Le représentant du **Nigéria**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a dit qu'en examinant le programme de travail pour 2004-2005 dans le but d'y intégrer les résultats de la onzième session de la Conférence, le Groupe de travail devrait veiller à ne pas négliger des questions importantes telles que la marge d'action, la mondialisation, la cohérence des politiques et le financement du développement, qui exigeaient que l'on adopte des mesures et non pas simplement que l'on élabore des rapports à l'intention de l'Assemblée générale. Il a rappelé la nécessité pour la CNUCED de poursuivre ses travaux sur les questions relatives à l'assurance car

les sources de financement intérieures jouaient un rôle très important dans le processus de développement; le financement du développement, notamment l'assurance, qui représentait jusqu'à 30 % de l'épargne intérieure, devrait donc être inscrit dans le programme de travail tel que révisé. Le sous-programme 1B devrait bénéficier des ressources nécessaires, notamment compte tenu de son lien avec le NEPAD. Le représentant s'est félicité de l'accent mis sur la responsabilité sociale des entreprises, l'investissement étranger direct, la diplomatie commerciale, le JITAP et l'adhésion à l'OMC, et il a salué les travaux utiles entrepris sur les produits de base. Il s'est également félicité de la poursuite d'activités telles que celles relatives au SYDONIA et à TRAINFORTRADE, ainsi que du traitement des questions liées aux technologies de l'information et des télécommunications et à la facilitation du transport et du commerce. Il a approuvé en particulier la décision d'annualiser la publication du *Rapport sur les PMA*, tout en soulignant la nécessité de fournir les ressources additionnelles nécessaires à cette fin.

9. Le représentant s'est félicité de l'accent mis sur les Objectifs de développement du Millénaire dans la nouvelle stratégie de coopération technique. Si une perspective à long terme était essentielle pour un développement durable des capacités, les demandes de cours de formation à court terme étaient très nombreuses, en particulier dans le cadre des négociations internationales en cours, et il était important de continuer à concilier les deux. Le représentant a préconisé de déployer des efforts plus concertés pour obtenir des contributions supplémentaires aux fonds d'affectation spéciale, et s'est déclaré gravement préoccupé par le fait que la part de l'Afrique dans les dépenses globales en valeur absolue et relative avait diminué depuis 2000. Il existait des tensions inhérentes entre l'objectif d'un processus de coopération technique davantage axé sur les demandes des bénéficiaires et les priorités établies par les pays donateurs, mais il devrait être possible de parvenir à un bon équilibre. Les ressources extrabudgétaires devaient être plus prévisibles et plus stables et la proposition du secrétariat de créer des fonds d'affectation spéciale pluriannuels financés par de multiples donateurs méritait d'être étudiée de plus près. Enfin, le Groupe africain prenait note du rapport sur la suite donnée à l'évaluation du programme concernant le commerce, l'environnement et le développement, ainsi que du plan d'évaluation proposé.

10. Le représentant de la **Bolivie**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que le cadre conceptuel et la vision du développement définis par la Conférence auraient un impact s'ils se traduisaient dans les faits par des mesures concrètes d'appui aux pays en développement, et qu'il était par conséquent absolument nécessaire de revoir le programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 en tenant compte des résultats de la Conférence.

11. En ce qui concerne la coopération technique, le Groupe était préoccupé par la diminution de la part de l'Amérique latine dans les dépenses totales de coopération technique. En 2003, la région ne comptait que pour 8,1 % des dépenses totales. L'un des principes directeurs de la coopération technique devait être de parvenir à un équilibre entre les régions. Les activités de coopération technique devaient aussi être étroitement liées aux deux autres grandes fonctions de l'organisation, à savoir la recherche et la création de consensus. Ces dernières années, les contributions de donateurs multilatéraux comme le PNUD et des donateurs bilatéraux n'étaient pas allées dans ce sens, ce qui avait des conséquences importantes pour la conception et la mise en œuvre de l'assistance technique. Le Groupe considérait que le développement des capacités endogènes des pays bénéficiaires revêtait une importance primordiale et, à cet égard, l'orateur a pris note avec satisfaction du lancement de l'Institut virtuel sur le commerce et le développement et a félicité le secrétariat pour ses cours de formation et ses activités destinées à renforcer les capacités institutionnelles de la région. Les activités devraient mettre l'accent sur les stratégies nationales et être adaptées à la situation et aux besoins des pays bénéficiaires. Il importait également de donner la priorité aux grandes questions soulevées pendant la Conférence.

12. L'un des principaux avantages comparatifs de la CNUCED résidait dans son approche systémique du commerce, de l'investissement et des domaines connexes. La cohérence, la vision à long terme et l'adoption de stratégies multidisciplinaires devaient être les principales caractéristiques des activités de coopération technique de la CNUCED. À l'heure actuelle, elles manquaient de cohésion et conduisaient à un éparpillement des ressources, ce qui était contraire aux principes énoncés dans la stratégie de coopération technique. L'efficacité des activités de coopération technique dépendait aussi étroitement de la nature des ressources financières disponibles. Enfin, l'orateur a souligné l'importance attachée par le Groupe à la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et au programme BIOTRADE.

13. Le représentant des **Pays-Bas**, prenant la parole au nom de l'**Union européenne**, a salué les efforts déployés par la CNUCED pour réagir rapidement après la conclusion de la onzième session de la Conférence et pour en intégrer les résultats dans les travaux de l'exercice biennal 2004-2005. À cet égard, la note du secrétariat publiée sous la cote TD/B/WP/174 était précieuse. Le représentant a souligné qu'il importait d'adopter une approche clairement définie dans le cadre d'un ensemble de priorités portant directement sur le lien entre commerce et développement, d'examiner les possibilités de travailler de manière fructueuse avec d'autres organisations internationales, d'éviter les chevauchements d'efforts et d'être rentable.

14. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a de nouveau exprimé ses préoccupations et ses réserves quant au concept de marge d'action. Elle a souligné que, dans le Consensus de São Paulo, il y était fait référence dans le chapeau, ce qui signifiait qu'il s'agissait d'une déclaration politique et non d'une question orientée vers l'action. Elle a insisté sur la nécessité d'étudier cette question avec une grande prudence avant d'aller plus loin.

15. Le représentant du **Bénin**, prenant la parole au nom des **pays les moins avancés**, a rappelé que le Consensus de São Paulo contenait des décisions très utiles qui confirmaient la solidarité de la CNUCED envers les PMA et que le Groupe de travail devait tenir compte des besoins particuliers des PMA afin qu'ils reçoivent l'attention qu'ils méritaient. Par conséquent, des questions comme l'amélioration de la cohérence, les problèmes d'endettement qui entravaient le développement et l'assistance en matière de facilitation du commerce étaient des considérations primordiales pour la suite à donner aux résultats de la onzième Conférence.

16. L'orateur a de nouveau souligné l'importance du travail de la CNUCED sur le système global de préférences commerciales entre pays en développement et a rappelé que seuls sept PMA avaient participé au premier cycle de négociations. À l'avenir, la CNUCED devait s'employer à aider d'autres pays dans ce domaine. Les pays les moins avancés appuyaient également le travail de la CNUCED sur les produits de base.

17. Le représentant de la **Chine** a dit que la question de la marge d'action devait être approfondie et que la CNUCED devait servir de cadre aux discussions à ce sujet. Le fait qu'il y soit fait référence dans le Consensus de São Paulo montrait son importance. Concernant la

coopération technique, l'orateur a souligné qu'elle était l'un des trois principaux piliers du travail de la CNUCED.

18. La représentante de **Cuba** a rappelé que le Consensus de São Paulo contenait un certain nombre de questions intersectorielles, y compris dans le chapeau, et a affirmé que la question de la marge d'action en faisait partie.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

19. À sa 163^e séance plénière, le 13 septembre 2004, le Groupe de travail a élu à la présidence M. Mariano Payá (Espagne) et au poste de vice-président/rapporteur M^{me} Preeti Saran (Inde).

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

20. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/171, qui se lisait comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2004-2005 à la lumière des résultats de la onzième session de la Conférence.
4. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
5. Évaluation des activités de coopération technique.
6. Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.
